

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

<b>OBJET :</b>	<b>Recrutement pour accroissement d'activité : renfort de l'équipe d'animation du service enfance</b>
----------------	---

N° 2020 / 05 / 12

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse et formation du 27 avril 2020 ;*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Considérant qu'il convient de renforcer l'équipe d'encadrement par un agent contractuel à temps non complet 80 % annualisé du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec l'augmentation des effectifs sur la pause méridienne et à l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires et afin d'assurer le remplacement d'agents en formation ;*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*DÉCIDE de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet 28/35e du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus,*

*PRÉCISE que, pour l'exécution de ce contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Mai 2020,  
Le Maire.

